

TCF IRN Test de Connaissance du Français IRN

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

INFREP GIRONDE
Chloé ANDRIOT
05.56.02.41.35
infrep33@infrep.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité répond aux dispositions : - du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'arrêté du 21 février 2018 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ; - du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française. Le TCF IRN est également utilisable dans le cadre de la validation du niveau A1 (parcours citoyen OFII). Depuis le 12 mai 2025, le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (IRN) permet d'être évalué jusqu'au niveau B2. À la suite de la promulgation de la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024, les nouvelles exigences gouvernementales en matière de maîtrise du français évoluent et seront appliquées par les autorités au plus tard au 1er janvier 2026 : Naturalisation : un niveau B2 sera requis. Carte de résident : un niveau B1 sera exigé. Carte de séjour pluriannuelle : un niveau A2 sera désormais nécessaire Pour anticiper ces nouvelles exigences, le TCF IRN s'adapte et permet aux candidats d'être évalués jusqu'au niveau B2 dès le 12 mai 2025.

Prérequis pédagogiques :

Savoir lire et écrire la langue française

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le TCF est le test de niveau linguistique du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. À ce titre, il est donc reconnu par : - le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, - la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur, - le ministère de la Culture, - le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIF), - le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) - les autorités universitaires, - les centres de formation en langues, - le monde professionnel. Le TCF donne lieu à la délivrance d'une attestation de niveau. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans. Pour la validation du niveau A1 dans le cadre d'une formation OFII ou l'obtention de la carte de résident en France de langue durée ou la demande de la naturalisation française Depuis le 12 mai 2025, le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (IRN) permet d'être évalué jusqu'au niveau B2. À la suite de la promulgation de la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024, les nouvelles exigences gouvernementales en matière de maîtrise du français évoluent et seront appliquées par les autorités au plus tard au 1er janvier 2026 : Naturalisation : un niveau B2 sera requis. Carte de résident : un niveau B1 sera exigé. Carte de séjour pluriannuelle : un niveau A2 sera désormais nécessaire Pour anticiper ces nouvelles exigences, le TCF IRN s'adapte et permet aux candidats d'être évalués jusqu'au niveau B2 dès le 12 mai 2025.

Contenu et modalités d'organisation

Examen TCF IRN : Compréhension orale : 20 mn Compréhension écrite : 35 mn Expression écrite : 30 mn Expression orale : 10 mn Le rehaussement des niveaux prévu par le ministère de l'Intérieur français, devra être appliqué au plus tard au 1er janvier 2026. Les attestations TCF IRN B1 sont valables pour la naturalisation jusqu'à la promulgation du décret (date de publication inconnue à ce jour). Pour les autres demandes (carte de résident et carte de séjour pluriannuelle), elles restent valables jusqu'à leur date d'expiration si les niveaux atteints sont bien ceux requis. Par exemple, un candidat qui a passé le TCF IRN le 1er février 2025 qui a atteint les niveaux globaux A2 et B1 pourra utiliser cette attestation jusqu'à la date de son expiration (soit le 1er février 2027) pour une demande de carte de séjour pluriannuelle ou de carte de résident, qui atteint le niveau global A2 mais pas le niveau B1 pourra utiliser cette attestation jusqu'à la date de son expiration (soit le 1er février 2027) pour une demande de carte de séjour pluriannuelle mais pas pour la carte de résident (qui nécessitera le niveau B1), qui n'a pas atteint le niveau global A2 ni le niveau B1 ne pourra plus utiliser cette attestation pour une demande de carte de séjour pluriannuelle (qui nécessitera le niveau A2) ni pour la carte de résident (qui nécessitera le niveau B1).

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Test de connaissance du français intégration, résidence, nationalité (TCF IRN) - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00350916	du 03/01/2023 au 19/12/2025	Bordeaux (33)	INFREP GIRONDE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00656479	du 05/01/2026 au 21/12/2029	Bordeaux (33)	INFREP GIRONDE		MON COMPTE FORMATION	FPC